



Présence de pigeons dans une chambre de bonne vide

Par **Mikissine**, le **01/06/2010** à **16:42**

Bonjour,

Nous sommes une co propriété de 4 étages et 4 appartements, le dernier étage comprenant 4 anciennes chambres de bonnes qui servent de débarras et dont 2 appartiennent à une personne ne vivant pas dans l'immeuble et ne possédant plus d'appartement dans l'immeuble non plus. Dans une de ces chambres de bonne appartenant à cette personne si dessus mentionnée ce sont installés des pigeons qui se sont introduits par une fissure entre deux pierres du mur sous le toit de l'immeuble. Le propriétaire fait la sourde oreille à notre demande de nettoyer les lieux et de boucher le trou qui a la taille juste nécessaire au passage d'un pigeon. Son argument est dit il que c'est à la co propriété de faire le nécessaire par l'intermédiaire du syndic, soit : ferer le trou et faire nettoyer pourtant c'est sa propriété. Ma question est : a t'il raison ?

Merci.